

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE MERCIER

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Mercier à savoir :

QUE le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, a été dressé selon l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Tous les utilisateurs résidents de la Ville de Mercier et desservis par la Régie Intermunicipale d'Aqueduc de la Vallée de la Châteauguay (RIAVC) peuvent se procurer ledit bilan au bureau de la Ville, sis au 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2^{ième} étage, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Mercier le 31 mars 2021.

Le greffier



Denis Ferland, avocat